



## Arrêté du conseil municipal du 29 janvier 2018

### ARRETE DU CONSEIL MUNICIPAL RELATIF A LA CREATION D'UNE COMMISSION NON PERMANENTE POUR L'ENERGIE

Le conseil municipal de Sauge

- vu l'article 16, alinéa 2 du R.O.

**arrête :**

**Art. 1 :** La création d'une commission non permanente chargée des travaux liés à l'élaboration de la Convention bernoise de l'énergie.

**Art. 2 :** Elle se compose des 6 membres suivants :

M. Frank Krumm, Président  
M. Pierre-Alain Grosjean, membre  
M. Patrick Villard, membre  
M. Daniel Vuilleumier, membre  
M. Jérôme Attinger, membre  
Mme Magali Schmid, membre

**Art. 3 :** Ses tâches se limitent à étudier et soumettre ses propositions au conseil municipal.

**Art. 4 :** Elle ne dispose d'aucune compétence financière.

**Art. 5 :** Chaque membre signe collectivement à deux.

**Au nom du conseil municipal de Sauge**

Le Président :

La secrétaire :

Pierre-Alain Grosjean

Anne Grosjean

Plagne, le 29 janvier 2018